

Note de conjoncture sur la transition énergétique au sein des véhicules neufs en Normandie

N°6

Situation au 30 juin 2020

Après le coup d'arrêt, les motorisations alternatives en nette évolution

En juin 2020, près de 20 000 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Normandie. Parmi ces ventes, les voitures particulières et commerciales (VPC) dominent avec près de 65 % du marché automobile neuf régional.

Le coup d'arrêt de l'activité lié au confinement de la population a impacté les mises en circulation de véhicules neufs de mars à mai 2020. La reprise en juin 2020 n'a pas rétabli le précédent niveau annuel d'acquisition.

Ainsi, sur les douze derniers mois, la région enregistre 37 000 mises en circulation de VPC de moins que l'année précédente.

Cette baisse des immatriculations annuelles s'accompagne cependant d'une évolution significative des motorisations utilisant des énergies non fossiles (+ 50,5 %).

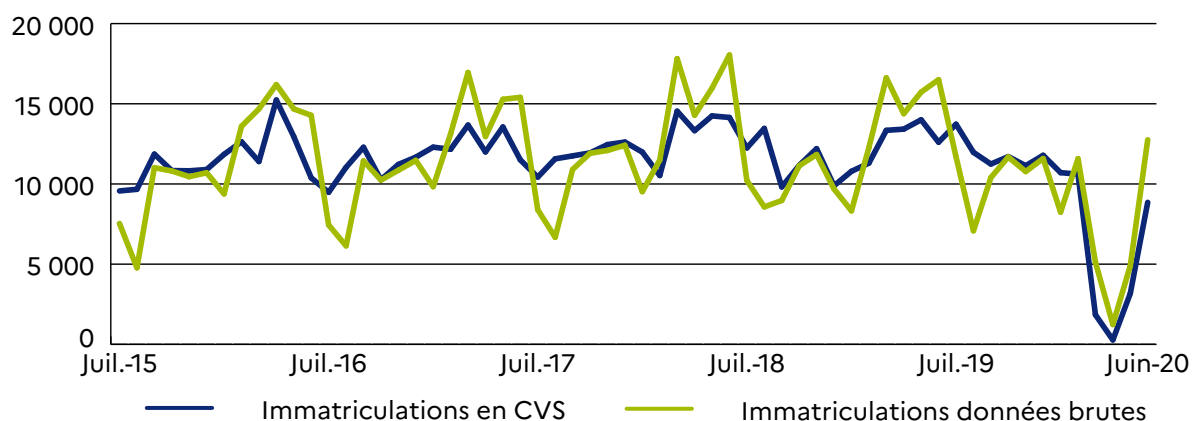
Ainsi, le rebond des immatriculations au mois de juin est la conséquence de la réouverture des concessions et de l'intérêt accru des citoyens pour les modèles hybrides et électriques, constaté depuis plusieurs mois.

En juin 2020, près de 13 000 voitures particulières et commerciales (VPC) ont été immatriculées en Normandie, en baisse de 23 % par rapport au mois de juin 2019.

Cependant, pour ce premier mois complet après le confinement de la population, la hausse des ventes par rapport au mois précédent confirme la reprise du marché où à peine plus de 4 900 ventes avaient été réalisées au mois de mai 2020.

Les immatriculations normandes représentent 7,4 % des immatriculations françaises de VPC enregistrées durant ce mois de juin 2020, part stable par rapport à juin 2019.

Immatriculations des voitures particulières neuves en Normandie



Source : SDES, RSVERO

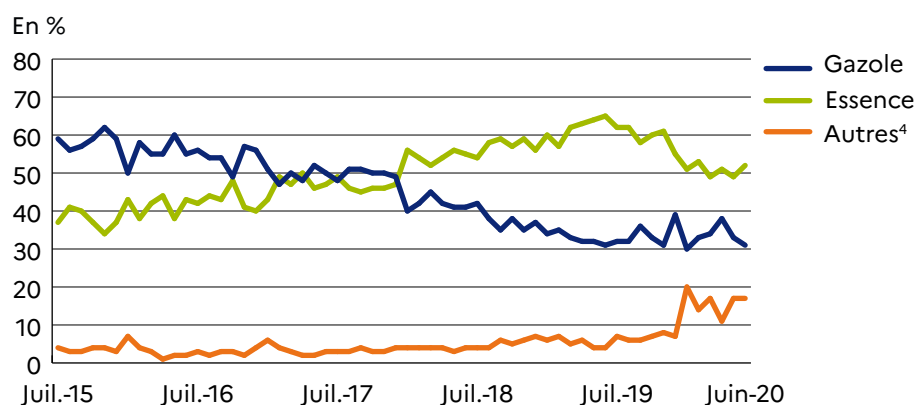
Les motorisations alternatives gagnent du terrain

Immatriculations de voitures particulières et commerciales (VPC) neuves par énergie

	Juin 2020			Juillet 2019 à Juin 2020		
	Nombre	Répartition	Évolution ¹	Nombre	Répartition	Évolution ²
Gazole	4 001	31,4 %	-21 %	35 519	33,2 %	-29 %
Essence	6 644	52,1 %	-38 %	60 033	56,1 %	-31 %
Hybride	1 349	10,6 %	150 %	7 262	6,8 %	22 %
Électricité	758	5,9 %	289 %	3 873	3,6 %	136 %
Autres motorisations	0	0,0 %	NS ³	349	0,3 %	1 103 %
Total	12 752	100,0 %	-23 %	107 036	100,0 %	-26 %

Sources : SDES, RSVERO

Immatriculations suivant la source d'énergie en Normandie



Sources : SDES, RSVERO

Sur les douze derniers mois, les immatriculations de VPC ont enregistré une baisse de 29 % pour les véhicules gazole et de 31 % pour les moteurs essence.

La chute s'accélère d'ailleurs sur le mois de juin 2020 pour les ventes de véhicules essence qui baissent de 38 % par rapport à juin 2019.

Cette contraction des ventes ne touche pour autant pas l'ensemble des immatriculations de véhicules neufs normands.

Ainsi, l'ensemble des véhicules hors essence et gazole représentent, un an plus tard, 3,7 fois plus d'immatriculations neuves. Quant aux motorisations hybrides, leur part a triplé sur la même période.

Le dynamisme régional est légèrement supérieur à celui observé dans l'hexagone où la part de ces motorisations non fossiles a été multipliée par 2,5.

La hausse du volume des ventes annuelles de véhicules électriques concerne tous les départements. Elle est, néanmoins, plus marquée en Seine-Maritime.

Leur part représente ainsi, en juin 2020, 5,9 % des immatriculations régionales contre 1,2 % un an auparavant.

De même, les mises en service de véhicules hybrides connaissent la même dynamique. Si tous les départements sont concernés, l'évolution est plus forte dans l'Eure (+ 37 %) et le Calvados (+ 26 %).

A l'inverse, les motorisations traditionnelles diminuent dans chaque département, la contraction la plus sévère étant observée en Seine-Maritime (- 38 %).

Immatriculations annuelles de voitures particulières et commerciales (VPC) neuves par département et par énergie

	Essence		Gazole		Hybride		Électrique	
	Nombre	Évolution ²	Nombre	Évolution ²	Nombre	Évolution ²	Nombre	Évolution ²
Calvados (14)	10 642	-25 %	6 420	-12 %	1 534	26 %	761	114 %
Eure (27)	7 146	-25 %	4 825	-21 %	978	37 %	584	102 %
Manche (50)	5 648	-22 %	3 720	-15 %	709	13 %	603	144 %
Orne (61)	2 836	-27 %	2 338	-23 %	397	17 %	196	66 %
Seine-Maritime (76)	33 761	-35 %	18 216	-38 %	3 644	19 %	1 729	174 %
Total	60 033	-31 %	35 519	-29 %	7 262	22 %	3 873	136 %

Sources : SDES, RSVERO

¹ Évolution entre les immatriculations du mois de juin 2020 et celles de juin 2019

² Évolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

³ NS = non significatif

⁴ Autres regroupent toutes les motorisations hors essence et gazole

Un rattrapage en juin 2020 porté par les seuls particuliers

Sur les 12 derniers mois, près de 6 immatriculations neuves de VPC sur 10 sont réalisées au bénéfice de personnes morales. Malgré cette part encore conséquente, les immatriculations des flottes d'entreprise reculent de 28 % en un an. Cette part importante des immatriculations professionnelles s'explique notamment par un prix du cheval fiscal incitatif (35 € dans la région contre par exemple 51 € en Bretagne ou 46,15 € en Île-de-France).

Immatriculations par département et par statut							
		juin 2020			juillet 2019 à juin 2020		
		Nombre	Répartition	Évolution ¹	Nombre	Répartition	Évolution ²
DÉPARTEMENTS	Calvados	2 533	19,9 %	7 %	19 393	18,1 %	-16 %
	Eure	1 906	14,9 %	11 %	13 606	12,7 %	-19 %
	Manche	1 579	12,4 %	22 %	10 708	10,0 %	-15 %
	Orne	803	6,3 %	-5 %	5 789	5,4 %	-22 %
	Seine-Maritime	5 931	46,5 %	-42 %	57 540	53,8 %	-32 %
STATUTS	Personnes morales	5 853	45,9 %	-46 %	62 602	58,5 %	-28 %
	Personnes physiques	6 899	54,1 %	24 %	44 434	41,5 %	-23 %
	Ensemble	12 752	100,0 %	-23 %	107 036	100,0 %	-26 %

Sources : SDES, RSVERO

Parallèlement, les acquisitions d'automobiles neuves par des particuliers ont régressé de 23 % sur la même période. En revanche, en juin 2020, premier mois complet d'activité après la fin du confinement, la reprise du marché s'amorce exclusivement auprès des clients particuliers : + 24 % entre juin 2019 et juin 2020.

Nouvelle baisse des émissions conventionnelles de CO₂ en juin

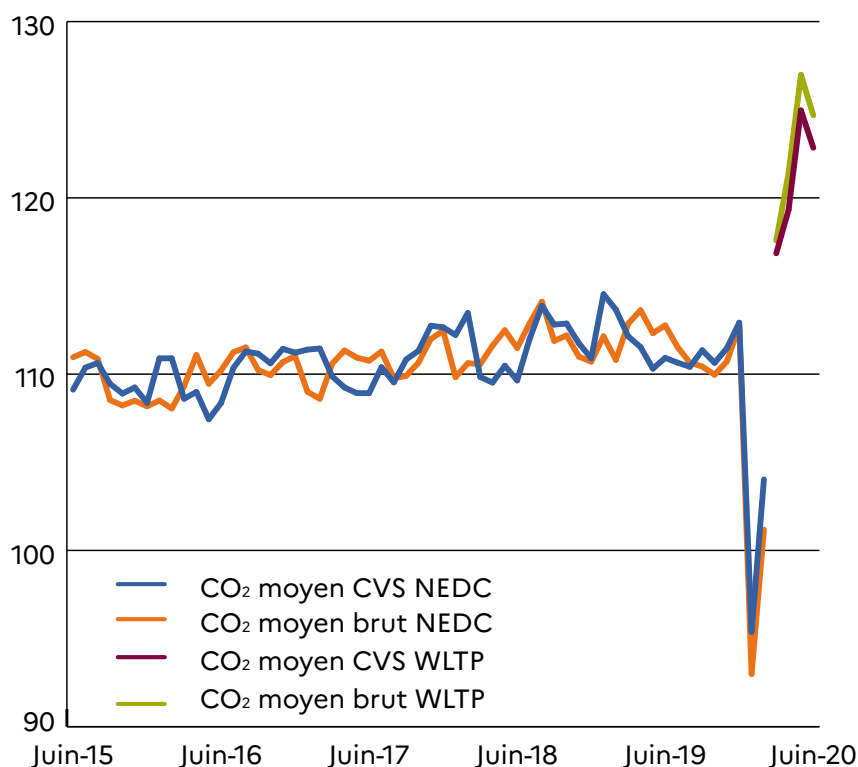
Suite à la mise en place, au 1^{er} mars 2020, de la nouvelle norme WLTP (cf. méthodologie), les émissions conventionnelles moyennes de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mai 2020 sont montées jusqu'à 124,9 grammes par kilomètre et diminuent, en juin 2020, à 122,8 g/km, en données corrigées des variations saisonnières.

La baisse des émissions au mois de juin 2020 provient de la hausse des ventes des modèles hybrides et électriques et à l'effort des constructeurs sur les autres types de motorisation.

Au cours du mois de juin 2020, les émissions sont les plus faibles dans la Manche (117,6 g/km) alors qu'elles sont nettement au-dessus de la moyenne régionale en Seine-Maritime (128,3 g/km).

Émissions conventionnelles de CO₂ des VPC en Normandie

Gramme par km



Sources : SDES, RSVERO

Avertissement : au 1^{er} mars 2020, la norme WLTP de mesure des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves a succédé à la norme NEDC, en vigueur depuis 1973.

Une évolution coordonnée plus de bonus écologique, moins de malus

Les motorisations émettant moins de 20 g/km de CO₂ représentent près de 6 % des immatriculations en juin 2020 contre 1,8 % seulement en décembre 2019. Ainsi, grâce aux motorisations exclusivement électriques, le nombre d'immatriculations de ce type d'automobiles a été multiplié par 2,2 en un an, même si les volumes restent limités.

Le nombre de voitures particulières neuves immatriculées en Normandie, pénalisées par le versement d'un malus a, quant à lui, diminué de 27 % entre juin 2019 et juin 2020. Cette évolution reste semblable à celle constatée, sur la même période, pour les véhicules sans bonus ni malus.

Immatriculations suivant le barème de malus écologique 2020⁵

	Juin 2020			Juillet 2019 à Juin 2020		
	Nombre	Répartition	Évolution ¹	Nombre	Répartition	Évolution ²
Avec Bonus	758	5,9 %	289 %	3 876	3,6 %	126 %
Sans Bonus ni Malus	7 595	59,6 %	-26 %	67 538	63,1 %	-29 %
Avec Malus	4 399	34,5 %	-27 %	35 622	33,3 %	-25 %
Total	12 752	100,0 %	-23 %	107 036	100,0 %	-26 %

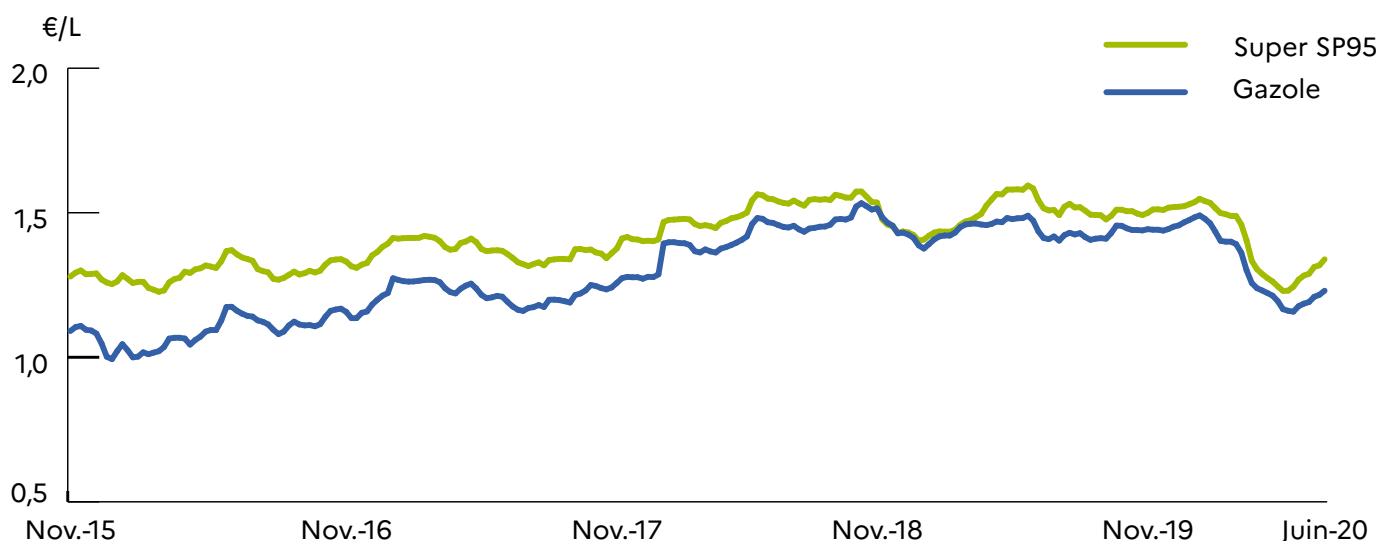
Sources : SDES, RSVERO

Le prix du gazole conserve son attractivité

Fin juin 2020, le prix de vente au détail du litre de carburant automobile s'élève, en moyenne sur le territoire national, à 1,34 € pour le super sans plomb 95 et à 1,23 € pour le gazole. Sur les 6 premiers mois de 2020, le prix de l'essence a diminué de 12,5 % et celui du gazole de 16,6 %.

La différence du prix au litre entre les 2 types de carburant, qui se manifeste depuis décembre 2018, était de 5 centimes en décembre 2019 puis atteint 11 centimes à fin juin 2020.

Évolution du prix (TTC) moyen hebdomadaire du Gazole et du SP 95



Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat - DIREM

⁵ cf. méthodologie

Moins de mises en circulation des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculation distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été affichés ici en trois catégories : véhicules de transport de personnes, véhicules de transport de marchandises, véhicules spéciaux.

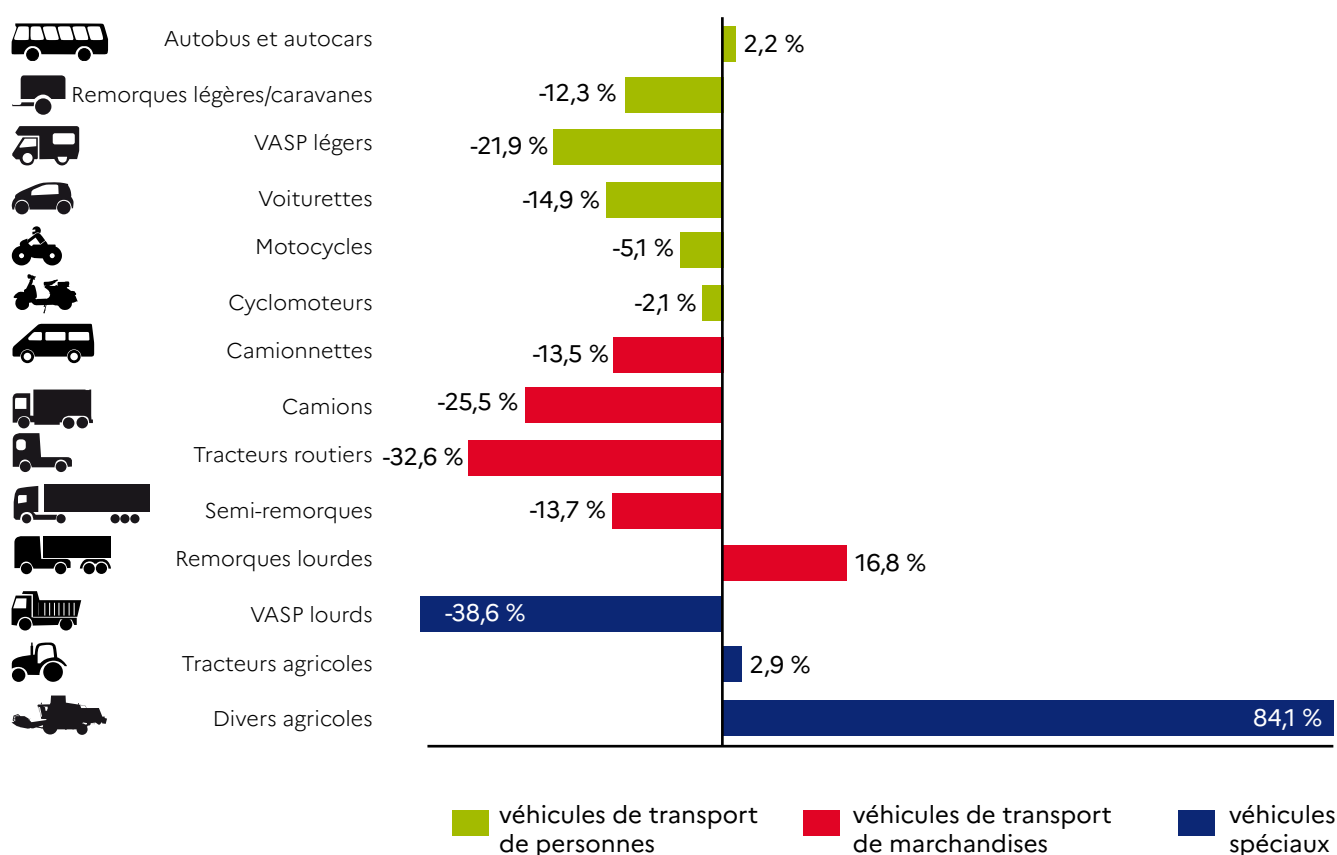
Sur les douze derniers mois, plus de 55 000 immatriculations ont été enregistrées en région, soit un recul annuel de 8,4 %.

Avec 23 000 immatriculations sur les douze derniers mois, les véhicules conçus pour le transport de personnes sont en baisse de 11,4 %. Durant cette période, seules les ventes d'autobus et autocars ont enregistré une très légère augmentation. La chute des immatriculations la plus importante concerne les VASP légers (-21,9 %) alors que les cyclomoteurs n'affichent qu'une très légère baisse (- 2,1 %).

En cumul annuel, les immatriculations de véhicules destinés au transport de marchandises ont diminué de 15,9 % par rapport à l'année précédente. Sur cette même période, le seul marché dynamique est celui des remorques lourdes en hausse de 16,8 %. La baisse la plus sensible concerne les tracteurs routiers, à - 32,6 %.

Dans la catégorie des véhicules spéciaux, les ventes ont augmenté de 31,1 % sur un an. Les ventes d'engins agricoles sont en croissance annuelle de 84,1 %. Les ventes de VASP lourds, sur des volumes très limités, ont chuté de 38,6 % en un an.

Évolution annuelle⁶ des immatriculations des véhicules neufs (hors VPC) en Normandie



Sources : SDES, RSVERO

⁶ Évolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Corrigées des variations saisonnières (CVS)

Les séries qui reflètent une activité socio-économique sont très souvent sensibles aux saisons. Ainsi, les immatriculations au mois d'août sont de l'ordre de 50 % inférieures à la moyenne mensuelle de chaque année. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute » permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles.

Source et champ

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDÉS) du Ministère de la Transition Écologique (MTE). Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en Transit Temporaire (TT), Importés en Transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en « W garage » (véhicules en essais) ou en « WW » (immatriculation temporaire).

Emission de CO₂ et nouvelle norme d'homologation WLTP

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions effectives de circulation. La nouvelle norme de tests WLTP (Worldwide Lightvehicle Test Procedure), plus proche de la réalité, a été mise en place au 1^{er} mars 2020. Ce changement de méthodologie rend difficilement interprétable les évolutions depuis un an. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Bonus/Malus

Cette mesure fiscale a pour objectif de récompenser l'achat d'un véhicule propre et de sanctionner les véhicules neufs polluants. Mis en place en 2008, les seuils d'attribution de cette aide sont revus annuellement afin d'adapter progressivement le parc de véhicules à des normes moins polluantes. En 2020, seuls les véhicules électriques neufs bénéficient d'un bonus écologique. Le malus s'applique dès 110 g/km de CO₂ au 1^{er} janvier 2020 et dès 138 g/km au 1^{er} mars 2020 (nouvelle norme). Pour plus d'informations sur le bonus/malus écologique : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prime-conversion-bonus-ecologique-toutes-aides-en-faveur-mobilite-electrique-0
www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-malus-automobile

Les différentes catégories de véhicules du RSVERO

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf, y compris celle du conducteur.

Voiturette

Véhicule léger sans permis pour le transport de personnes.

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Cycle pourvu d'un moteur, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm³ et dont la vitesse n'excède pas 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorque dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractée avec un permis B pour celle pesant moins de 750 kg.

Remorque lourde

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport : ambulances, engins de travaux publics, véhicules de pompiers... Les VASP légers (moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Autobus et autocar

Véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

En savoir plus sur :

- les immatriculations nationales de véhicules routiers
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html
- les immatriculations régionales de véhicules routiers
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/etudes-et-publications-r280.html

Ministère de la Transition Écologique

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. 02 35 58 52 80 - Fax. 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Télécharger les données
de cette publication
www.data.gouv.fr